



ALPES PROVENCE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires au 1^{er} juillet 2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Erratum p. 31: rectification des frais applicables aux ordres de bourse France, par internet avec le service Invest Store Intégral, sur les PEA/PEA-PME pour les ordres < 500 €



Extrait standard des tarifs*

(liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services (package) et hors promotions ou tarifs spécifiques à certaines catégories de clientèle

Liste des services	Prix en euro
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole En Ligne Action	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,95 € MOIS soit, pour information 35,40 €/AN 0,35 €/ALERTE au-delà de la 12 ^{ème} alerte
Tenue de compte	2,00 €/MOIS soit, pour information 24,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Visa et Mastercard	4,30 €/MOIS 51,60 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Visa et Mastercard	4,30 €/MOIS 51,60 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	18,00 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT (au-delà du nombre forfaitaire selon type de carte)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriCOMPTE Plus	2,00 €/MOIS soit, pour information 24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel vers un établissement autre que Crédit Agricole) :	
• En agence	5,40 €/VIREMENT
• Par Internet	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention :	
• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P. 3**

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte **P. 6**

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Change

Banque à distance **P. 8**

Internet
Téléphone avec Filvert service vocal
Services d'alertes par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P. 9**






Cartes
Virements
Prélèvements/TIP
Chèques

Offres groupées de services **P. 15**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre EKO
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer
Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents **P. 24**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découvert et crédits	P. 26
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et placements financiers	P. 30
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P. 33
	Opérations à l'étranger	P. 36
	Chèque export Autres opérations	
	Assurances et prévoyance	P. 37
	Assurances pour vous et vos proches Assurances pour vos biens Assurances pour vous protéger au quotidien Assurances Emprunteur Assurances de la Banque au Quotidien	
	Succession	P. 40
	Autres services	P. 41
	Coffre-fort électronique Banque Privée Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P. 46



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier) mentionnés par le symbole ▲



Bon à savoir

▲ **Services bancaires de base** : ces services comprennent l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, ce dernier pouvant être réalisé en agence ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Ouverture de compte en devise 50,00 €

Relevés de compte

	Papier	E-relevé ¹
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,75 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	3,50 €/MOIS	GRATUIT
Relevé supplémentaire	1,75 €/RELEVÉ	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	17,35 €/RELEVÉ +1,05 €/FEUILLET	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Abonnement à l'option de non regroupement	5,75 €/MOIS	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	37,00 €/AN 18,50 €/SEMESTRE 9,25 €/TRIMESTRE	
Relevé IFI	57,90 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les E-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel sur www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence, à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code Monétaire et Financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	2,00 €/MOIS
Pour les titulaires d'une offre groupée de services ¹	GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30,00 €/AN
Délivrance de Relevés d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais de paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat SEPA et le paiement de titres interbancaires de paiement (TIP) SEPA	1,10 €/MOIS
Tenue de compte SCI patrimoniale ³	5,60 €/MOIS
Tenue de compte en devises	19,00 €/MOIS
Actualisation de dossier	15,00 €

Bon à savoir



Pour votre SCI patrimoniale, vous bénéficiez pour 5,60 €/mois des services suivants :

Tenue de compte & commission de mouvement, accès Crédit Agricole En Ligne, 3 virements externes réalisés en agence gratuits/an et 1 chèque de banque gratuit/an.

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
- sur automate de versement	NOUS CONSULTER
- par coffre-tronc	
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sur commande de fonds	NOUS CONSULTER
Annulation réservation de valeurs délivrées	6,90 €/OPÉRATION
Retrait immédiat d'espèces de dépannage ⁴	9,50 €/RETRAIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT
Mise à disposition de fonds (autre Caisse Régionale)	30,90 €
Mise à disposition de fonds non décaissée	17,35 €
Destruction de chéquier non délivré	9,30 €
Frais de location de coffre-fort ⁵	DE 140,00 € À 418,00 €/COFFRE/AN
Frais pour ouverture de coffre (suite à perte, vol, détérioration de clé) et remise en état	SELON DEVIS DU PRESTATAIRE

Frais de recherche de documents

Recherche de documents hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique	21,60 €
--	---------

Bon à savoir



Pour toute demande dont le coût total est supérieur à 100 €, un devis préalable sera établi.

Change

Chèques de voyage	
Achat (autres devises) < 50 €	COURS DU CHANGE + 3,00 €/OPÉRATION
Achat (autres devises) > 50 €	COURS DU CHANGE
Billets de banque	
Achat (autres devises) < 50 €	COURS DU CHANGE + 7,28 €/OPÉRATION
Achat (autres devises) > 50 €	COURS DU CHANGE + 4,28 €/OPÉRATION
Vente (autres devises) < 100 €	COURS DU CHANGE + 3,00 €/OPÉRATION
Vente (autres devises) > 100 €	COURS DU CHANGE

¹ Offre Groupée de Services : formule Prestige/Premium/Essentiel/EKO. Offres qui ne sont plus commercialisées : Compte Service Crédit Agricole, Compte à Composer, Globe Trotter ou EKO by CA.

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

³ Hors SCI professionnelle. La SCI professionnelle est une SCI dont l'objet social porte sur la gestion d'un patrimoine immobilier dont les locaux qui le constituent sont utilisés dans l'exercice d'une activité professionnelle.

⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Alpes Provence d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

⁵ Selon volume du coffre et niveau d'assurance choisis.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Internet

Crédit Agricole En Ligne Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Crédit Agricole En Ligne Action ▲●

Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Crédit Agricole En Ligne Action Bourse

Services inclus dans Action + accès aux services de bourse en ligne (Invest Store). Les frais d'utilisation applicables aux ordres de Bourse en France figurent en page 31, rubrique placements financiers

GRATUIT

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence

• Notre application mobile **Ma Banque** inclut le service WERO² permettant d'effectuer un virement entre particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

TÉLÉCHARGEMENT
ET ACCÈS GRATUITS

Téléphone avec Filvert service vocal

Plateforme téléphonique

0,35 €/APPEL
+ COÛT SELON OPÉRATEUR

Services d'alertes par SMS

Mini-relevés hebdomadaires	0,35 €/SMS
Alerte temps réel de gestion	2,95 €/MOIS
Alerte achat à distance	2,95 €/MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	2,95 €/MOIS
Alerte essentielle – solde débiteur	2,95 €/MOIS
Alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	GRATUIT
Alerte souplesse du découvert	2,95 €/MOIS
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opération	2,95 €/MOIS

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier, ouvert dans une Caisse Régionale de Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par internet. L'utilisation du service WERO nécessite l'acceptation des conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service WERO, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire WERO.



Bon à savoir

SUIVEZ ET GÉREZ VOTRE COMPTE PERSONNEL AVEC L'APPLICATION MA BANQUE¹. Un maximum de services pour vous simplifier la vie ! Parlez-en avec votre conseiller.



Gérez votre compte et votre carte

Toutes vos informations utiles en un coup d'œil. Modifiez vos plafonds, activez les options de paiement de votre carte bancaire.



Maîtrisez votre budget

Catégorisez vos dépenses pour suivre votre budget.



Réalisez vos virements

Effectuez des virements ponctuels ou instantanés en quelques clics et gérez vos bénéficiaires. Epargnez régulièrement en activant la fonction de virement permanent.



Réalisez un devis ou une simulation

Effectuez en toute autonomie vos devis d'assurance auto, habitation (...) et simulez votre crédit à la consommation ou votre crédit habitat.



Contactez votre conseiller

Échangez avec votre conseiller depuis la messagerie et prenez rendez-vous directement dans son agenda.



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

1



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

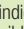
CATÉGORIE DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : - L'Autre Carte ▲●	18,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	2,00 €/MOIS	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) : - Mastercard avec contrôle du solde - Mastercard EKO	42,00 €/AN 3,00 €/MOIS	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) : - Mastercard ou Visa classic - Gold Mastercard ou Visa Premier ² - World Elite Mastercard ou Visa Infinite ²	4,30 €/MOIS ou 51,60 €/AN 11,80 €/MOIS ou 141,60 €/AN	4,30 €/MOIS ou 51,60 €/AN 11,80 €/MOIS ou 141,60 €/AN 28,50 €/MOIS ou 342,00 €/AN

¹ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

² Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite commercialisées avant le 1^{er} décembre 2021 bénéficient d'un bonus cotisation de 0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation carte, pour chaque paiement et retrait dans un distributeur du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation due moins 1 euro à titre de participation financière minimum.





Bon à savoir

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Banque, dans votre espace personnel sur le site Internet (<https://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/particulier/acceder-a-mes-comptes.html>) ou auprès de votre Conseiller.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les cartes de paiement à débit différé portent la mention Carte de CRÉDIT, les cartes de paiement à débit immédiat la mention DÉBIT. Les cartes avec paiement par crédit renouvelable portent la mention DÉBIT-Carte de CRÉDIT.

Cartes de crédit associées à un crédit renouvelable (cartes de paiement internationales)

Mastercard Cartwin ¹ Paiement comptant à débit différé		51,60 €/AN
Mastercard Gold Cartwin ¹ Paiement comptant à débit différé		141,60 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹ Paiement comptant à débit immédiat		51,60 €/AN
Visa Cartwin ¹ Paiement comptant à débit différé		51,60 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin Paiement comptant à débit immédiat		141,60 €/AN
Visa Premier Cartwin Paiement comptant à débit différé		141,60 €/AN
Mastercard Globe Trotter		51,60 €/AN
Mastercard EKO by CA		35,00 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre-Service Agence ²		GRATUIT
---	--	---------



Bon à savoir



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (hors Carte EKO, Mozaïc et L'Autre Carte), réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère (offre valable dès la première année).

¹ La "Cartwin" est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention "CARTE DE CRÉDIT". Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ●

GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) :

- Frais fixes 0,25 €/OPÉRATION
- Frais variables 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de conversion monétaire²

Autres paiements par carte :³

- Frais fixes 0,25 €/OPÉRATION
- Frais variables 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de change éventuels

N.B. : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'Autre Carte ▲●	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 2 ^E RETRAIT/MOIS
Mastercard EKO by CA	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT AU-DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^E RETRAIT/MOIS
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^E RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) :

- Frais fixes 4,50 €/OPÉRATION
- Frais variables 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de conversion monétaire²

Autres retraits d'espèces par carte :³

- Frais fixes 4,50 €/OPÉRATION
- Frais variables 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de change éventuels

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 924/2009 du 16/09/2009.

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	10,50 €
Commande de carte en urgence 72h¹ (frais de poste inclus)	20,50 €
Commande de carte très urgente en 48h¹ (frais de poste inclus)	95,00 €
Commande de carte avec livraison à l'étranger	280,00 €
Rédition du code confidentiel	
- Envoi par courrier	10,50 €
- Envoi par SMS	5,00 €
Refabrication de la carte (en cas de défectuosité)	GRATUIT
Refabrication de la carte (en cas de perte/vol)	
- Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard ou Visa Infinite	GRATUIT
- Autres cartes	7,20 €
Modification des plafonds d'utilisation	
- par l'appli Ma Banque ²	GRATUIT
- à la demande du titulaire de la carte, en agence	15,00 €
Frais d'opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition à la carte (blocage) par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) par appli Ma Banque ²	GRATUIT
Recherche de paiement carte	21,60 €



Bon à savoir

Le service **SOS CARTES** est à votre disposition **GRATUITEMENT**³ 7 jours/7 et 24 heures/24 :

- pour mettre votre carte en opposition en cas de perte ou de vol
- si vous détectez une opération carte frauduleuse sur votre compte
- pour activer les services d'assistance et d'assurance inclus dans votre carte

N° unique 09.69.39.92.91

Depuis l'étranger +33 9 69 39 92 91

¹ Le délai s'entend selon les jours d'ouverture de votre agence, hors samedi et dimanche. Pour plus d'information, contactez votre conseiller.

² Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

³ Hors coûts de communication selon opérateur.

Virements

Virement SEPA¹ ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA¹.

Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés².

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA CLASSIQUE OU INSTANTANÉ²

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel :		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	5,40 €
Ajout manuel d'un IBAN bénéficiaire	GRATUIT	6,20 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané² ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre		18,50 €



Bon à savoir

Le virement instantané est également disponible via WERO³, depuis l'application Ma Banque.

¹ Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 45) :

- Pays de l'Union européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican, Andorre.
- Royaume-Uni.
- Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

² Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

³ Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier, ouvert dans une Caisse Régionale de Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par internet. L'utilisation du service WERO nécessite l'acceptation des conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service WERO, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire WERO.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises (sur comptes en euro) supportent des commissions de change de 0,10 %, avec un montant minimum de 15,00 €.

Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (cf. carte page 45), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Concernant les autres virements non SEPA, les modalités de facturation sont au choix du client : soit frais partagés (option SHARE), soit tous les frais à la charge du donneur d'ordre (option OUR), soit tous les frais à charge du bénéficiaire (option BEN).

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Frais pour virement non SEPA occasionnel :

• Commission de transfert	0,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION MINIMUM : 18,00 €
• Frais de SWIFT :	
– Virement réalisé en agence	11,00 €
– Virement réalisé par internet	GRATUIT

Frais de mise en place ou de modification d'un virement non SEPA permanent	15,00 €
--	---------

Frais par virement non SEPA permanent :

• Commission de transfert	0,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION MINIMUM : 18,00 €
• Frais de SWIFT	11,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Frais forfaitaires	20,00 €
--------------------	---------

Avis de sort ou modification d'instructions SWIFT	20,00 €
---	---------

Prélèvements/TIP

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
--	---------

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
---	---------

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
---	---------

Information premier prélèvement	GRATUIT
---------------------------------	---------

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT
---	---------

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
----------------------	---------

Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
--------------------------------------	---------

Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J + 1
--	-------

Chéquier remis en agence	GRATUIT
--------------------------	---------

Frais d'envoi de chéquier :

• En recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	10,65 €
• En pli simple à la demande du client	1,55 €

Frais d'opposition chèques(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	19,80 €
---	---------

Emission d'un chèque de banque ¹ ▲	18,55 €
---	---------

Copie de chèque	21,60 €
-----------------	---------

¹ Dans la limite de 2 chèques de banque par mois civil pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 12/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent, en ligne)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA, en ligne

Émission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel

32,00 €/MOIS
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement: SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Mon SécuriCOFFRE+ 50 Go

32,00 €/MOIS
dont **4,50 €**
correspondant
aux cotisations
d'assurance

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS: alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³: 3/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent, en ligne)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA, en ligne

Émission et réception d'un virement non SEPA: 10 virements/an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

16,00 €/MOIS
dont **4,50 €**
correspondant
aux cotisations
d'assurance

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code Monétaire et Financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Premium (suite)

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹	16,00 €/MOIS dont 4,50 € correspondant aux cotisations d'assurance
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an	
Retrait d'espèces par carte²	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte²	
En euro dans un pays de l'EEE	
En devises dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium ³	
SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
<ul style="list-style-type: none">• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info• Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr• Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon SécuriCOFFRE+ 5 Go	

Offre Essentiel

Gestion du compte	10,00 €/MOIS dont 1,00 € correspondant aux cotisations d'assurance
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention ⁴ : 1/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code Monétaire et Financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance).

⁴ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8,00 euros par opération et de 80,00 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte
(envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent, en ligne)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA, en ligne

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque: 1/an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon SécuriCOFFRE+ 5 Go

10,00 €/MOIS
dont 1,00 €
correspondant
aux cotisations
d'assurance

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code Monétaire et Financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance).

Offre EKO

(Nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026. Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non-détenteurs d'une offre groupée de services)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement.

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique, cotisation carte). Facturation de 5 €/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois (1 €/retrait à partir du 4^e retrait/mois)

Options de l'offre EKO

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus

1,00 €/MOIS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « EKO Mastercard »

1,00 €/MOIS

GRATUIT

¹ Au moyen de la carte physique en option payante dans l'offre

² ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009)

Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) – solde débiteur
- Alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : "L'Autre Carte"

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération de l'ensemble des frais suivants :

- Commissions d'intervention
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code Monétaire et Financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service Sérénité, Découvert, Souplesse et Épargne	7,70 €/MOIS
Compte Service Optimum	9,10 €/MOIS
Offre Globe Trotter (18-30 ans)	2,00 €/MOIS

Le Compte À Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,40 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi de carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • Alerte essentielle (mensuelle)/solde débiteur • Alerte essentielle/mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 42)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (p. 42)

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert • Ristourne des intérêts débiteurs² Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1 à 500 €	3,75 €/MOIS
	De 501 € à 1 000 €	3,75 €/MOIS
	De 1 001 à 2 000 €	3,75 €/MOIS
	2 001 € et +	3,75 €/MOIS
Module souscrit avant le 01/01/2017	Découvert	Prix
	De 1 à 300 €	3,40 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	3,40 €/MOIS
	De 801 à 1 200 €	3,75 €/MOIS
	De 1 201 à 2 000 €	3,75 €/MOIS
	2 001 € et +	3,75 €/MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 39.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹
SécuriCOMPTE Premium¹

3,75 €/MOIS

Opposition chèque(s) par l'émetteur

PREMIUM

Retrait d'espèces de dépannage

4,85 €/MOIS

Réédition carte urgente

Réédition code confidentiel

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :

2,90 €/MOIS

- Assurance SécuriWEB²
- SécuriWEB Premium²

PREMIUM

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

4,45 €/MOIS

- Alerte achat à distance
- Mini-relevés (1 fois/semaine)
- Alerte temps réel de gestion

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte À Composer :

Sur le Compte À Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

Avantages tarifaires supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

Offre EKO by CA (offre commercialisée jusqu'au 29/04/2026)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-après sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO by CA sera résiliée notamment en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO by CA, de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'une formule Essentiel/Premium/Prestige associée au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO by CA. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

¹ Selon la loi, votre Caisse Régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse Régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la notice d'informations.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 39.

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle – solde débiteur
- Alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) : Mastercard EKO by CA (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de billets du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an

Retrait d'espèces en devises hors de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

2,00 €/MOIS



Bon à savoir

L'offre EKO by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO by CA ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non-régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO by CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO by CA est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00 €/chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00 €/chèque

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...):

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code Monétaire et Financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :

• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Bon à savoir



Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	18,55 €
Frais annuels de gestion des plis non distribués (si coordonnées non régularisées depuis 12 mois)	29,05 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	111,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC¹, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100,00 €
Frais par saisie inopérante (saisie attribution, conservatoire ou administrative à tiers détenteur)	55,50 €
Saisie et/ou mise sous scellés d'un coffre	100,00 €
Mainlevée de saisie (saisie attribution, conservatoire ou administrative à tiers détenteur)	10,55 €
Paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	21,21 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,90 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé + 30 jours	16,90 €
En cas d'interdiction bancaire : frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	27,06 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision²	15,90 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision³	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	50,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 €	
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	

¹ Dans la limite d'un plafond fixé par décret.

² Sur un compte joint, la facturation s'applique au titulaire et au co-titulaire du compte.

³ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision :¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20,00 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **GRATUIT**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) **GRATUIT**

Bon à savoir



Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹ **GRATUIT**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision **9,74 €**

(frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'“Offre spécifique clients fragiles” au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €/MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique “Les offres pour les jeunes” (p. 33).

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé

(dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel ²	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal ³	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Mise en place ou renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRÉSORERIE ⁴ : versement de revenus complémentaires en cas de coups durs. (voir rubrique “Assurance de la Banque au Quotidien” en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Le taux débiteur varie en fonction du découvert, de sa durée et de votre situation personnelle. Le taux débiteur et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur le contrat et sur le relevé de compte.

³ TAEG maximal : taux calculés par la Banque de France et publiés trimestriellement au Journal Officiel, en fonction du découvert (< 1 500 €, 1 500 € à 3 000 €, 3 000 € à 6 000 €, > 6 000 €).

⁴ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique “Assurances et Prévoyance” p. 39.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel ¹	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal ²	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Mise en place ou renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert Sécured'ÉPARGNE ³ : Versement de revenus complémentaires en cas de coups durs. (voir rubrique "Assurance de la Banque au Quotidien" en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel ¹	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal ²	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Frais de dossier	NOUS CONSULTER
Assurance facultative en couverture du découvert	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis/Mon Crédit Dispo Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : Supplétis/Mon Crédit Dispo <ul style="list-style-type: none">• Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.• Une assurance emprunteur : de 0,20 % à 0,30 % par mois, sur le solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré.	
Frais de dossier	GRATUIT

¹ Le taux débiteur varie en fonction du découvert, de sa durée et de votre situation personnelle. Le taux débiteur et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur le contrat et sur le relevé de compte.

² TAEG maximal : taux calculés par la Banque de France et publiés trimestriellement au Journal Officiel, en fonction du découvert (< 1 500 €, 1 500 € à 3 000 €, 3 000 € à 6 000 €, > 6 000 €).

³ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 39.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation auto, travaux, personnel, regroupement de crédits	NOUS CONSULTER
Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ¹ Prêt auto, travaux, personnel, regroupement de crédits	1 % DU MONTANT EMPRUNTÉ AVEC UN PLAFOND DE 250,00 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédits Immobiliers

Prêt à Taux Zéro	NOUS CONSULTER
Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)	NOUS CONSULTER
Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ¹ <ul style="list-style-type: none">Montant minimum Projet de constructionMontant minimum Autre objetSur le prêt PAS	1,00 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 1 500,00 € 750,00 € 500,00 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur	NOUS CONSULTER



Bon à savoir

Crédit Immobilier

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du crédit immobilier. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	29,30 €
Modification de la date d'échéance ¹	29,30 €
Report d'échéance	29,30 €
Modification de dossier crédit	250,00 €/MODIFICATION PLAFONNÉE À 750,00 €
Avenant sur dossier de crédit avant mise en amortissement	250,00 €
Attestations diverses liées au prêt	29,30 €
Courrier information caution sur impayé	29,30 €
Réédition de tableau d'amortissement	35,00 €
Réaménagement de prêt :	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'étude • Frais de dossier 	NOUS CONSULTER 1,50 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINIMUM : 800,00 € MAXIMUM : 3 000,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	29,30 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	29,30 €
Formalisation de garantie (en fonction de la garantie)	MINIMUM : 175,00 € NOUS CONSULTER
Enregistrement de garantie	125,00 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque ou Privilège de Prêteur de Deniers)	167,00 €
Cautionnement bancaire :	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier • Commission annuelle sur montant cautionné • Frais d'acte standard • Frais de mainlevée 	1,00 % MINIMUM : 25,00 € 1,50 % 65,00 € 25,00 €
Good Loc :	
<ul style="list-style-type: none"> • Commission annuelle sur montant cautionné • Frais de dossier 	1,50 % 65,00 €
Frais de recherche et/ou désarchivage	21,60 €
Option modulation	60,30 €
Option pause 1 mois et double mensualité	GRATUIT
Option temporaire court terme et option temporaire projet	118,20 €

¹ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire. Un changement de date d'échéance de remboursement de crédit est susceptible de majorer ou minorer la première échéance suivant ce changement du montant des intérêts en fonction de la nouvelle date choisie.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque

Compte Epargne Logement (CEL), Plan Epargne Logement (PEL), Livret Epargne Populaire (LEP) et Plan d'Épargne Populaire (PEP)

158,00 €

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Projet Agri

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Epargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

L'assurance-vie et le plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance-vie)¹

Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du Code Monétaire et Financier

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
--	----------------

Transfert de compte-titres vers un autre établissement	177,60 €
---	-----------------

Transfert de PEA :

• Ligne coté	15,00 €
• Ligne non coté	30,00 €
	MAXIMUM 150,00 €

Recherche de document (dont Imprimé Fiscal Unique)	21,60 €
---	----------------

Recherche complexe	NOUS CONSULTER
---------------------------	-----------------------

Opposition sur titres	GRATUIT
------------------------------	----------------

Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
----------------------------------	----------------

Opération sur titre non coté :	JUSQU'À 100 000 €
	1,25 %

• Compte titre Ordinaire	AU-DELÀ DE 100 000 €
• Plan Epargne Action	NOUS CONSULTER

Mise en nominatif administré ou en nominatif pur	50,65 €
---	----------------

Gestion conseillée	NOUS CONSULTER
---------------------------	-----------------------

Transactions de gré à gré	1,20 %
----------------------------------	---------------

Transactions sur l'OR :

- Achat/Vente OR	COMMISSION : 2,50 % MINIMUM : 30,00 €
- Frais de conditionnement, d'acheminement, expertise et demandes spéciales	NOUS CONSULTER

Gestion sous Mandat	NOUS CONSULTER
----------------------------	-----------------------

¹ Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et prévoyance ». Mentions légales p.39

Ordres de Bourse en France

(frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution)

PAR INTERNET ^{(1) (2)}		
	Compte-titres	PEA/ PEA-PME
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre	0,50 %	0,50 %
Frais fixes à la ligne	GRATUIT	GRATUIT
Frais minimum par ordre	7,60 €	NÉANT
INVEST STORE INTÉGRAL		
Ordre < 500 €	0,99 €	0,48 %
Ordre ≥ 500 € et < 1 000 €	0,99 €	0,18 %
Ordre ≥ 1 000 €	0,12 %	0,12 %
ProRealTime	GRATUIT	
Forfait si moins de 12 ordres/an	96,00 €	
PAR TÉLÉPHONE OU PAR NOS SERVICES ^{(1) (2)}		
	Compte-titres	PEA/ PEA-PME
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre	1,20 %	1,20 %
Frais fixes à la ligne	5,30 €	GRATUIT
Frais minimum par ordre	15,55 €	NÉANT

ORDRES SUR OPC		
	Compte-titres	PEA/ PEA-PME
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER	
Commission sur OPC Externe France		
- Internet	0,75 %	0,50 %
- Autre canal	0,75 %	1,20 %
Commission sur OPC Externe Étranger		
- Internet	0,879 %	0,50 %
- Autre canal	0,879 %	1,20 %

Les droits d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, figurent sur le document d'information clé pour l'investisseur (DIC) visé par l'AMF.

Ordres de Bourse sur bourses étrangères²

- Par téléphone	0,55 % MINIMUM 17,50 €
- Via Invest Store Initial	17,50 € JUSQU'À 3 400 € 0,50 % AU-DELÀ
- Via Invest Store Intégral	17,50 € JUSQU'À 5 600 € 0,30 % AU-DELÀ

¹ Les coûts indiqués ne tiennent pas compte du coût de l'appel ou de la connexion Assistance Crédit Agricole En Ligne : 0 980 980 280 (numéro non surtaxé). Autres services : 0 980 983 983 (numéro non surtaxé).

² Frais de broker en sus.

Droits de Garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral

GRATUIT

Bons, parts sociales Crédit Agricole Alpes Provence (CAAP),
certificats coopératifs d'investissement de CAAP, comptes à terme,
comptes à intérêts progressifs, Plan d'Épargne Retraite Individuel
en gestion pilotée.

GRATUIT

Actions Crédit Agricole SA

PAR AN	COMPTE-TITRES (CTO ET PERI)	PEA/PEA-PME
Frais fixes de tenue de compte	NÉANT	
Frais pour compte sans valeurs	17,00 €	NÉANT
Commission proportionnelle au montant du portefeuille <small>valorisé au 31/12 de l'année précédente</small>	0,58 %	0,40 %
Frais fixes par ligne	NÉANT	
Montant maximum	535,00 €/COMPTE	

Les Jeunes Mineurs et les Jeunes [18-30 ans] sont exonérés de Droits de Garde.



Offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 10-17 ans

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique)
Mastercard Mozaïc Black¹ **GRATUIT**

Carte Cirrus Mozaïc de retrait **GRATUIT**

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique)
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **20,00 €/AN**

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat)
Mastercard Mozaïc **20,00 €/AN**

Paielement et retrait par carte

Paielement par carte

Paielement par carte en euro² dans un pays
de l'Espace Économique Européen (EEE) **GRATUIT**

Paielement par carte en devise dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) :
- Frais fixes **0,25 €/OPÉRATION**
- Frais variables **2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de conversion monétaire³

Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc

Autre paielement par carte :⁴
- Frais fixes **0,25 €/OPÉRATION**
- Frais variables **2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de change éventuels

Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc

¹ La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les jeunes » suivants :

- retraits d'espèces par carte aux distributeurs automatiques de billets de la Caisse régionale,
- retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE),
- paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE).

La carte Mozaïc Black peut être conservée jusqu'à 25 ans. Au-delà du 18^e anniversaire, la tarification de la carte Mastercard Mozaïc s'applique.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021).

³ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

⁴ Opérations de paielement hors champ d'application du règlement européen n° 1230/2021.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes : voir tableau p. 11

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) (hors frais de change)

- Frais fixes	4,50 €/OPÉRATION
- Frais variables	2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de conversion monétaire ²	
- Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc	

Autres retraits d'espèces par carte³

- Frais fixes	4,50 €/OPÉRATION
- Frais variables	2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de change éventuels	
- Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc	

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus)	EXONÉRATION
--	-------------

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 1230/2021.

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel, Premium et Prestige, présentées pages 14 à 17. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3,00 €/MOIS	6,00 €/MOIS
Offre Premium	5,00 €/MOIS	9,00 €/MOIS
Offre Prestige	16,00 €/MOIS	22,40 €/MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	2,00 €/MOIS
---	-------------

Incidents et irrégularités

Plafond frais de dysfonctionnement (jusqu'à 25 ans inclus)	150,00 €/MOIS
--	---------------

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans inclus)	NOUS CONSULTER
Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)	NOUS CONSULTER
Good Loc (caution bancaire de loyers)	NOUS CONSULTER

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû **GRATUIT**

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique "autres opérations liées aux crédits" p. 29.

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) : <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) : <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Droits de garde (jusqu'à 30 ans inclus)	GRATUIT

Assurances

Assurance Habitation Formule Jeune¹ (jusqu'à 30 ans)	6,00 €/MOIS
Assurance Santé des étudiants à l'étranger (18-31 ans)²	NOUS CONSULTER

¹ Cette formule s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec des garanties essentielles : responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles.

Le contrat d'Assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 8-10 Boulevard de Vaugirard – 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris – N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les événements garantis et conditions figurent au contrat.

² Le contrat d'assurance MyStudies Cover est un contrat d'APRIL International Care France – société par actions simplifiées au registre du commerce de Paris (sous le numéro 309 707 727) et à l'ORIAS (sous le numéro 07 008 000) et dont le siège social est situé 14, rue Gerty Archimède 75012 PARIS France. Ce contrat est conçu, géré et distribué par APRIL International Care France et assuré par GROUPAMA GAN VIE (garanties frais de santé et individuelle accident), CHUBB EuropeanGroup SE (garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, assurance bagages et interruption de séjour) et EUROP ASSISTANCE (garantie assistance juridique). Entreprises régies par le Code des Assurances. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.



Opérations à l'étranger

Chèque export

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin

0,10 % DU MONTANT
MINIMUM : 35,00 €
MAXIMUM : 150,00 €

Encaissement d'un chèque crédit
après encaissement

0,10 % DU MONTANT
MINIMUM : 35,00 €
MAXIMUM : 150,00 €

+ FRAIS DE PORT (VARIABLE SELON LES PAYS)

Commission de change (le cas échéant)

0,10 % DU MONTANT
MINIMUM : 15,00 €

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir p. 11.



Assurances et Prévoyance

Assurances pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER 19,97 €/AN

Assurances pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER



Bon à savoir

AVEC L'APPLICATION MES ASSURANCES :

- Téléchargez vos attestations.
- Consultez le détail de vos garanties et bénéficiez de conseils de prévention.
- Déclarez et suivez vos sinistres.
- Réalisez vos devis.



Assurances pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurances emprunteur [NOUS CONSULTER](#)

¹ Téléchargement et accès gratuits à l'application Mes assurances, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

● Assurances de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE Plus¹	24,00 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15,00 €/AN/COMPTE	30,00 €/AN/COMPTE

SécuriTÉRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

SécuriTÉRÉSORERIE	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	≤ 300 €
24,00 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36,00 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTÉRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

SécuriTÉRÉSORERIE	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	≤ 500 €
24,00 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36,00 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

¹ Selon la loi, votre Caisse Régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse Régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la notice d'informations.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : MENTIONS LÉGALES

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 019 231 (www.orias.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 € entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA FR95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages.

PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation

CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole – société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie – 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTÉRÉSORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le Code des Assurances. Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris – 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE – Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2, rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL CARE FRANCE S.A.S. au capital de 200 000 €, RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances – Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008000 (www.orias.fr).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb European group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z – N° identifiant TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSÈQUES S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris – 409 463 866 RCS Paris (pour la garantie assistance juridique) NAF9603Z - N° identifiant TVA FR03409463866.

Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».



Succession

Mineurs		GRATUIT
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs ≥ 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ¹	Succession non complexe ²	GRATUIT
	Succession complexe ²	1 % DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850,00 €



Bon à savoir

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), Livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte d'épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.**

¹ En application de l'article L.312-1-4-1 du Code Monétaire et Financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L.312-1-4 du Code Monétaire et Financier.

² En application de l'article L.312-1-4-1 du Code Monétaire et Financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil, c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Autres Services

Coffre-fort électronique

- Mon Sécuricoffre+³ **3,00 €/MOIS pour une capacité de 5 Go**
5,00 €/MOIS pour une capacité de 50 Go

Banque Privée

- Convention Crédit Agricole Banque Privée **405,00 €/AN**

Protection des particuliers

- Ma Protection Maison¹
Service de télésurveillance **à partir de 19,90 €/MOIS - NOUS CONSULTER**
- La téléassistance² **à partir de 29,90 €/MOIS - NOUS CONSULTER**

¹ Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour laquelle la Caisse Régionale de Crédit Agricole agit en qualité de mandataire). SAS au capital de 12 547 360 €. Siège social : 13, rue de Belle-Île – 72190 COULAINES. SIREN 799 869 342 RCS LE MANS. Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Île 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 - RCS - LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DÉCLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en janvier 2016.

³ Offre sans engagement.

Magazines¹ (Offre réservée aux clients du Crédit Agricole)

Abonnement papier et numérique

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service "Les experts de Merci pour l'info"
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

48,00 €/AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service "Les experts de Merci pour l'info"
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18,00 €/AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service "Les experts de Merci pour l'info" : 2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12,00 €/AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)

31,60 €/AN

Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série/an, précédé de 2 n° offerts)

22,90 €/AN

Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries/an, précédé de 2 n° offerts)

27,90 €/AN

Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série/an, précédé de 2 n° offerts)

23,90 €/AN

Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries/an, précédé de 2 n° offerts)

49,80 €/AN

Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)

19,90 €/AN


Parents (Abonnement de 9 n° + 1 hors-série/an, précédé de 2 n° offerts)

25,90 €/AN



Bon à savoir

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

¹ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias. Pour toute question relative aux publications, le Service clients Uni-Médias est disponible au 09 69 32 34 40 (appel non surtaxé)

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du Code Monétaire et Financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse : Crédit Agricole Alpes Provence, 25 chemin des 3 cyprès, CP 25, 13097 Aix-en-Provence Cedex 2, ou nous envoyer un mail à serviceclients@ca-alpesprovence.fr

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation.

Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par PACIFICA :
Service Consommateurs Pacifica – 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par PREDICA :
Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA :
Camca – Service réclamations, 53 rue La Boétie, 75008 Paris

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu. Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai

d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire

Sous réserve que vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur bancaire peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- Site internet du médiateur : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- par mail : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- par courrier : Monsieur Xavier de Kergommeaux - Médiateur de la Consommation - 68, avenue d'Iena - 75116 PARIS

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Sous réserve que vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance

Sous réserve que vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du service client de votre Caisse régionale (ou du Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée) par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>



DOCUMENT INFORMATIF À VOCATION NON-PUBLICITAIRE

Ce dépliant vous indique les prix TTC (avec TVA en vigueur au moment de la publication) de nos principales conditions de banque. Pour tout renseignement complémentaire, pour vous aider à trouver la bonne réponse à vos attentes, nos Conseillers sont à votre disposition. Les appels téléphoniques vers nos agences se font à partir du numéro non surtaxé 0 980 983 983. Ces conditions sont celles applicables à partir du 1^{er} juillet 2026 sauf indication contraire. Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment après préavis réglementaire.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès, CS70392, 13097 Aix-en-Provence CEDEX 2 RCS 381 976 448 Aix-en-Provence société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Identifiant CITEO : FR234295_01ARDU

Graphisme : azoé – Caractère Imprimeur – Juillet 2026.



ALPES PROVENCE